Cinquantième année. - N ° 210 A 1er et 2 novembre 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 674

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

799 440 482 RCS Angers.
VAL'ISOLATION.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 7500 EUR.
Adresse : 42, route de l'Alleud, 49170 La possonnière.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE VAL ISOLATION PAR LA SOCIETE VAL-ERI ISOLATION Société absorbante : VAL-ERI ISOLATION Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle Adresse du siège : 42 route de l'Alleud, 49170 LA POSSONNIERE Capital : 10.000 euros Numéro unique d'identification : 528 042 815 Lieu d'immatriculation : ANGERS Société absorbée : VAL ISOLATION Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle Adresse du siège : 42 route de l'Alleud, 49170 LA POSSONNIERE Capital : 7.500 euros Numéro unique d'identification : 799 440 482 Lieu d'immatriculation : ANGERS Commentaire : Avis de projet de fusion Société absorbante : VAL-ERI ISOLATION, SAS au capital de 10.000 euros, siège social : 42 route de l'Alleud, 49170 LA POSSONNIERE, RCS ANGERS528 042 815. Société absorbée : VAL ISOLATION, SAS au capital de 7.500 euros, siège social : 42 route de l'Alleud, 49170 LA POSSONNIERE, RCS ANGERS 799 440 482. Date du projet de fusion : 23 octobre 2017. Actif apporté : 157.106,77 euros, Passif apporté : 130.536,06 euros, Actif net apporté : 26.571,71 euros. Date d'effet de la fusion : 1er janvier 2017. Rapport d'échange de droits sociaux : le rapport d'échange des droits sociaux est fixé à 103 actions de la société VAL-ERI ISOLATION pour 150 actions de la société VAL ISOLATION. En conséquence, la société VAL-ERI ISOLATION augmentera son capital d'un montant de 5.150,00 euros par la création de 515 actions nouvelles de 10,00 euros chacune. Prime de fusion : la différence entre la valeur nette de l'apport de la société VAL ISOLATION, soit 26.571,71 euros et le montant nominal de l'augmentation de capital de la société VAL-ERI ISOLATION, soit 5.150,00 euros, constituera une prime de fusion qui sera inscrite pour 21.403,40 euros au passif du bilan de la société VAL-ERI ISOLATION et sur laquelle porteront les droits de tous les associés, anciens et nouveaux de la société VAL-ERI ISOLATION. Une soulte de 18,31 euros sera prévue. Un exemplaire du projet d'apport partiel d'actifs a été déposé le 26 octobre 2017 au Greffe du Tribunal de Commerce d'ANGERS pour chacune des sociétés partie à la fusion. Pour avis..